Débuter votre activité libérale (Pédicure-Podologue)





Validation de votre activité par le Conseil de l'Ordre compétent

- S'inscrire au Conseil de l'Ordre du département d'exercice
- Faire valider par votre Ordre votre projet d'activité libérale
- ⇒ Actualisation de votre situation par l'Ordre dans le fichier national (RPPS)



• Site: www.onpp.fr



Demande de conventionnement à l'Assurance Maladie

- Compléter le formulaire de « Demande d'installation à la Réunion » disponible sur le site de la CGSS de la Réunion.
- Adresser par **Mail** au service Relations avec les Professionnels de Santé le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives suivantes au <u>format PDF</u>:
- ◊ Votre pièce d'identité
- Votre carte vitale ou attestation de droit à la sécurité sociale
- ◊ Votre RIB à usage professionnel
- ♦ Le questionnaire relatif à l'habilitation ou au conventionnement des fournisseurs d'orthèses (disponible sur <u>www.cgss.re</u>)

CGSS de la Réunion

- Site: www.cgss.re Professionnel de santé / mes démarches
- Mail du service RPS : psinstallation@cgss.re
- Adresse :
 CGSS de la Réunion—Direction Santé
 Service des Relations avec les Professionnels de Santé
 4 Boulevard Doret—CS 53001—97741 ST DENIS CEDEX 9



Traitement de votre demande par le service RPS

- Attribue un identifiant Assurance Maladie à vos activités libérales
- Demande l'édition de votre CPS au centre national de gestion (ANS)
- Demande l'édition de vos feuilles de soins à l'imprimerie de la CGSS

- Transmission de votre identifiant par courriel
- CPS expédiée à l'adresse de correspondance donnée à l'Ordre
- Feuilles de soins expédiées à votre lieu d'exercice



Vos démarches obligatoires suite à votre début d'activité

- Inscription à l'URSSAF Service en ligne : https://formalités.inpi.fr ou Déclaration https://formalités.gouv.fr
- Pour toutes demandes concernant votre activité libérale : 36 08

Pour aller plus loin: www.ameli.fr

La santé progresse avec vous



